



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 48279

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les conséquences graves pour le secteur du transport aérien du risque de pandémie de la grippe mexicaine annoncé depuis plusieurs jours par le Gouvernement et dont la presse se fait largement l'écho. Il souhaite connaître les mesures qui sont actuellement à l'étude pour tenter de protéger davantage un secteur déjà largement touché par la crise économique.

Texte de la réponse

Depuis l'annonce de la pandémie de la grippe due au virus A/H1N1, le Gouvernement a pris les mesures nécessaires pour lutter contre sa propagation, en particulier en ce qui concerne le transport aérien. Ainsi, au début de l'épidémie, apparue au Mexique, des mesures contraignantes ont été prises pour éviter que le transport aérien ne contribue à diffuser l'épidémie. Les contrôles sanitaires dans les aéroports ont été renforcés et un dispositif de traçabilité a été mis en place afin de pouvoir retrouver d'éventuels voyageurs ayant côtoyé une personne malade lors d'un vol. Dans un premier temps, les vols arrivant du Mexique ont été orientés vers un terminal dédié à Roissy-CDG afin de faciliter les contrôles sanitaires et d'éviter que les voyageurs arrivant ne soient en contact avec les autres voyageurs ou avec le personnel travaillant sur la plate-forme. La procédure a ensuite été progressivement élargie à d'autres pays. L'épidémie s'étant répandue de façon rapide dans le monde, toute mesure d'interdiction ou de confinement est devenue caduque ; le dispositif précédent, appliqué au cours des mois de mai et juin, a donc été levé. En revanche, les mesures d'information des passagers sur les mesures d'hygiène à respecter ont été renforcées dans les aéroports et pendant les vols. L'objectif prioritaire de l'État, comme des opérateurs, est d'assurer le niveau de service le plus élevé, afin de maintenir au mieux la vie économique et sociale. Dans ce but, les opérateurs ont mis sur pied des plans de continuité d'activité, définissant notamment les mesures d'hygiène à appliquer pour le personnel et les passagers. Le Gouvernement est conscient que la pandémie peut fragiliser un secteur déjà affecté par la crise économique et veille particulièrement à ne pas en dégrader l'environnement en apportant les flexibilités et souplesses nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48279

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4176

Réponse publiée le : 29 décembre 2009, page 12559